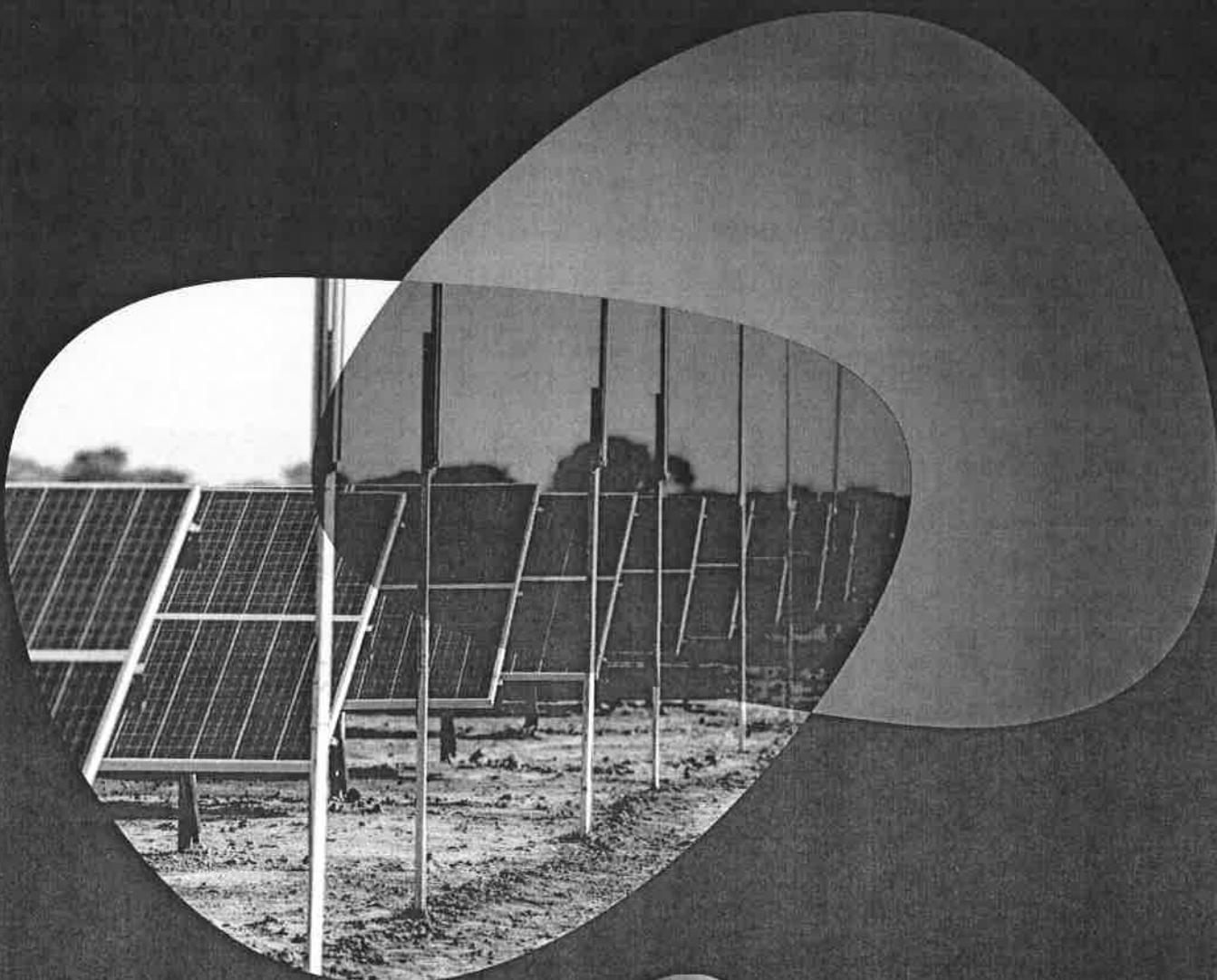


Rapport annuel 2017



senelec

L'énergie de tous
les possibles



ORGANISATION

Conseil d'Administration

Abdourahmane TOURE	Président
Cheikh Tidiane DIOP	Administrateur
El Hadji Ndiogou DIOUF	Administrateur
Papa Mademba BIYE	Administrateur
Mor Ndiaye MBAYE	Administrateur
Thierno Seydou NIANE	Administrateur
Ibrahima NIANE	Administrateur
Oumy Khairy DIAO	Administrateur
Théophile Edouard Amine	Administrateur
Abdoulaye KAMARA	Administrateur

Comité de Direction

Mouhamadou Maktar CISSE	Directeur Général
Abdoulaye DIA	Secrétaire Général
Ibrahima DIOP	Directeur de l'Administration, du Patrimoine et des Approvisionnements
Issa DIONE	Directeur des Grands Projets de Production
Alioune Ibrahima BA	Directeur des Finances et de la Comptabilité
Bassirou SYLLA	Directeur de la Qualité, de la Sécurité et de l'Environnement
Mar SAMB	Directeur de l'Audit Interne et du Contrôle
Gora LO	Directeur des Affaires Juridiques
Moussa DIAGNE	Directeur du Transport et Achats Energie
Thierno Oumar KANE	Directeur de la Production
Thierno Amadou BA	Coordonnateur Projets Transport

MOT DU DIRECTEUR GENERAL – MAKHTAR CISSE

En dépit de la hausse des prix des combustibles constatée au cours de l'année 2017, Senelec a pu soutenir le rythme d'amélioration de ses performances avec un chiffre d'affaires en constante hausse. **Le résultat net de 36,376 milliards de francs CFA** est la résultante du soutien permanent de l'Etat du Sénégal et des immenses efforts déployés par le personnel pour un management transformationnel de Senelec. Il affiche une hausse de 19,2% par rapport à l'exercice 2016. C'est l'occasion de remercier l'Etat du Sénégal pour tout l'appui dont bénéficie Senelec auprès de Partenaires Techniques et Financiers ; c'est aussi l'occasion de féliciter le personnel de Senelec pour son engagement constant pour faire de Senelec en 2020, « une entreprise performante, attractive toujours au service de la satisfaction de ses clients et au développement économique et social du Sénégal ».

Avec la mise en service de plus de 100 MWc de centrales solaires photovoltaïques, Senelec a franchi la barre mythique de 1 GW de puissance installée et a atteint un taux de pénétration des énergies renouvelables y compris l'hydroélectricité, de 21%. Les engagements de Senelec dans le contrat de performance signé avec l'Etat du Sénégal en 2017, ont été globalement respectés. En effet, sur l'Energie Non Distribuée, le temps d'attente de la clientèle, le SAIDI et SAIFI les tendances baissières observées depuis 2015 confirment l'amélioration de la gestion technique de l'exploitation, de la qualité de service et de la relation clientèle.

Nous avons lancé en 2016, le Plan Stratégique « Plan Yeesal Senelec 2020 » ; dont la mise en œuvre nous a valu en 2017 la certification ISO 9001 Version 2015 du Périmètre des Grands Comptes délivrée par Afaq-Afnor et la notation financière AA- long terme et A1- court terme Investment grade délivrée par le cabinet Bloomfield Investment. Ces succès, au-delà des performances techniques, économiques et financières placent Senelec dans une dynamique d'amélioration continue et de mise aux normes de ses processus métiers et supports, tels que la finalisation de la séparation comptable et la mise en application du manuel de procédures. D'autres chantiers nous attendent en 2018, avec le bilan à mi-parcours du Plan Yeesal Senelec 2020 qui va recouper avec la finalisation du Plan d'Actions Prioritaires et celle du Plan de Transformation axé sur la performance des processus, la Gestion des Ressources Humaines, à l'efficacité du Management et de la Communication.

Parallèlement, nous engagerons le chantier sur le management des risques et lancerons le processus d'entrée en bourse.



NINEA : 22486742 S 3 RC : SN-DKR -2003- B -4225
83, Boulevard de la République - 3^{ème} Etage Dakar Immeuble
Horizons S.A.
Téléphone : + 221 33 849 27 27
Télécopie : + 221 33 822 17 02



NINEA : 20839132 S 3
14, Boulevard Djilly Mbaye DAKAR
Immeuble Pinet LAPRADE
Téléphone : + 221 33 849 19 49
Télécopie : + 221 33 849 69 37

SOCIETE NATIONALE D'ELECTRICITE DU SENEGAL
« SENELEC »

*28, rue Vincens
BP 93 – Dakar
SENEGAL*

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS ET RAPPORTS SPECIAUX**

Exercice clos le 31 décembre 2017

1.2. Fondement de l'opinion avec réserves

1. Comme pour les exercices précédents, nous n'avons pas été en mesure de valider de manière satisfaisante, d'une part, les immobilisations corporelles et incorporelles de la SENELEC dont la valeur nette au 31 décembre 2017 s'établit à 459 782 millions FCFA au regard de l'absence d'inventaire physique récent, des insuffisances dans le suivi et la gestion des immobilisations, et d'autre part, les subventions d'investissement associés qui figurent au passif du bilan pour un montant de 108 069 millions FCFA.

Consciente de cette faiblesse, la SENELEC s'est attachée les services d'un cabinet pour l'assister dans la réalisation d'un inventaire physique de l'ensemble de ses immobilisations dont la finalisation est prévue sur l'exercice 2018.

Dans l'attente du bouclage et de l'exploitation des résultats de cet inventaire, nous n'avons pas été en mesure d'apprécier l'impact éventuel des régularisations qu'il conviendrait de constater dans les livres de la SENELEC.

2. La loi 2002-01 du 10 janvier 2002 a transféré à l'Etat du Sénégal la propriété des installations de production, de transport, de distribution, les postes et lignes électriques de la SENELEC ainsi que les droits immobiliers attachés à ces immobilisations, en précisant que les conditions de mise à disposition par l'Etat du Sénégal de ces immobilisations seront définies dans le contrat de concession de la SENELEC. A ce jour, aucune convention entre la SENELEC et l'Etat du Sénégal n'a été signée concernant les modalités d'utilisation desdites installations. Le transfert de propriété n'a pas été matérialisé dans les comptes de la société et les immobilisations concernées figurent toujours comme biens propres à l'actif du bilan de la société.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables au Sénégal. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément au Code d'éthique et de déontologie des professionnels comptables au Sénégal et aux règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Les deux états financiers validés par le conseil d'administration.

SENELEC

*Rapport des
commissaires aux
comptes sur les états
financiers*

*Exercice clos le 31
décembre 2017*

2. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers.

Les Commissaires aux Comptes

KPMG SENEGAL



Ndiaga SARR
Associé

MAZARS SÉNÉGAL



Taïbou MBAYE
Associé

Dakar, le 30 mai 2018